



Syndicat Intercommunal
D'ARTHEZ-DE-BÉARN

DU CÔTÉ DU SIVOM...

CIAS – Portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile répond actuellement à une demande variant de 30 à 36 personnes suivant les jours, ce qui constitue le maximum envisageable au vu de nos équipements. Cette organisation nous permet, pour l'instant, de répondre à une demande urgente sur quelques jours pour une ou deux personnes éventuellement. Ces repas chauds sont préparés par l'EHPAD Le Temple. Le repas froid du dimanche est livré en même temps que celui du samedi. Plus de la moitié de ces repas sont apportés à des personnes résidant sur la commune d'Arthez de Béarn, le reste étant actuellement réparti sur sept autres communes du SIVOM.

A noter que depuis le 8 août 2022, un agent supplémentaire a été recruté afin d'assurer au mieux la continuité du service. Le CIAS a aussi procédé au renouvellement en neuf d'une partie des valisettes en 2022.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Après avoir assuré l'accueil du mercredi et des vacances scolaires, l'ALSH ouvre ses portes pour les vacances d'été du lundi 10 juillet au vendredi 11 août inclus, pour 5 semaines. Il accueille chaque jour jusqu'à 99 enfants ce qui constitue le maximum envisageable au vu des structures, du financement du SIVOM et de l'encadrement actuels. Les enfants sont répartis en trois tranches d'âges : 3-6 ans, 7-8 ans et plus de 9 ans. Les enfants sont encadrés par 10 animateurs (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants au-delà de 6 ans avec présence obligatoire sur site d'un-e directeur-trice). La liste d'attente concerne ponctuellement certains groupes sur certains jours et la priorité est donnée aux familles résidant sur le territoire du SIVOM, si des places se libèrent.

L'équilibre financier de ces deux services (Portage de repas et ALSH) est assuré par des participations des 12 communes constituant le SIVOM.

Enseignement scolaire de la natation

Début 2023, les élus d'Arthez de Béarn nous ont informés de la décision du conseil municipal de n'ouvrir la piscine qu'aux mois de juillet et d'août, au vu des coûts engendrés par l'augmentation exorbitante de l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau (entre autres). Afin de voir s'il était possible de trouver une solution pour maintenir l'enseignement de la natation scolaire, le Président du SIVOM a demandé à M. le Maire d'Arthez de lui donner une estimation du coût supplémentaire engendré par une ouverture en juin. Cette estimation a été évaluée à 16 400 €. Proposition a été faite par le

Président d'une prise en charge de ce montant par les 10 communes du SIVOM concernées (Arthez ayant déjà compté sa part et l'école d'Argagnon étant rattachée à la piscine d'Orthez).

Après échanges, les maires présents ont arrêté l'idée de demander une participation de 1 600€ à chacune des 10 communes, idée à valider ensuite par les conseils municipaux. Précisons que cette contribution se fera hors SIVOM par le biais d'une convention entre communes.

De ce fait, la municipalité d'Arthez a acté l'ouverture de la piscine pour l'enseignement scolaire en juin (4 semaines) et septembre (2 semaines).

Les conseils d'école de fin d'année ont été l'occasion d'un retour très positif des enseignants et des délégués de parents, avec des remerciements pour cette initiative conjointe de la municipalité d'Arthez et des communes membres du SIVOM. En effet, malgré une météo exceptionnellement capricieuse, un maximum de séances ont pu être réalisées et tous les enseignants ont insisté sur les progrès notoires des enfants.